

FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2027



ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE du PATRIMOINE et des BIBLIOTHEQUES

B-11

statut particulier : décret 2011-1642 du 23 novembre 2011

En 2027, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 ^{er} janvier de l'année de la LISTE D'APTITUDE
• Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe • Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe	• examen professionnel • 12 ans de services publics effectifs • dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 30 octobre 2026 à 12h00*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2026

Le Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABÉ